



Gestion et entretien des stations hydrométriques

*Réseau de surveillance
et Réseau complémentaire quantitatif
des eaux souterraines*

Année 2025



Sommaire

Sommaire.....	1
1. Contexte général.....	2
2. Liste des stations suivies.....	2
3. Gestion des réseaux	5
3.1. Entretien des stations.....	5
3.1.1. Le matériel.....	6
3.2. Récupération des données	6
3.3. Historique des jaugeages.....	6
4. Traitement des données	7
4.1. Hydrogrammes.....	7
4.2. Courbes de tarage.....	7
4.3. Bancarisation 2025	7
5. Évolution hydrologique durant le cycle 2024-2025	8
6. Diffusion des données	9
Annexe 1 : photographie sur la gestion des stations.....	10
Annexe 2 : hydrogrammes ou limnigrammes des sources étudiées	11

1. Contexte général

La Directive Cadre dans le domaine de l'Eau prévoit la mise en place d'un réseau de surveillance des eaux souterraines. Ce réseau a été mis en place dès janvier 2007 sur le territoire du Parc. Il se substitue à l'ancien réseau patrimonial. Il concerne avec le réseau complémentaire 39 stations.

Ces réseaux ont pour but de fournir une connaissance patrimoniale de la ressource aquifère sur le plan quantitatif et de répondre aux objectifs suivants :

- contribuer à élaborer et à mettre en œuvre les réglementations nationales et européennes,
- fournir des éléments actualisés aux services déconcentrés de l'Etat, dans leur tâche de mise en œuvre de la Loi sur l'Eau,
- orienter et évaluer les programmes des Etablissements Publics,
- assurer l'information de l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment sur l'impact global des activités humaines, afin de les sensibiliser à la préservation de la ressource.

Les territoires concernés par ce réseau sont le Larzac septentrional, le Causse Rouge, le Causse de Sauveterre, les Avant-Causse Saint-Affricain, le Causse de Guilhaumard et les Monts de Lacaune.

Ce rapport rend compte de la gestion et de l'entretien des stations hydrométriques pour l'année 2025.

2. Liste des stations suivies

Les deux réseaux de mesure sont constitués de 39 stations hydrométriques.

<u>Nom</u> <u>Code Hydroportail</u> <u>Code BSS</u>	<u>Entité géographique</u> <u>concernée</u>	<u>Commune</u>	<u>Source utilisée</u> <u>pour AEP</u>
Source de l' Adoux O3584622 <u>BSS002DHWY</u>	Avant Causse St-Affricain	Saint-Jean d'Alcapiès	Non
Sources d' Aiguebelle et de Roubiérou O3574611 <u>BSS002DHZA</u>	Larzac septentrional	St-Paul-des-Fonts	Oui
Source de la Balastière O3410001 <u>BSS002DHXZ</u>	Larzac septentrional	Tournemire	Oui
Source de la Barbade O3230002 <u>BSS002CGMF</u>	Causse Rouge	Aguessac	Non

Source de la Bastide O5000002 <u>BSS002BKPP</u>	Causse de Sauveterre	Séverac-le-Château	AEP privée
Source de Beldoire O3130001 <u>BSS002BKRX</u>	Causse de Sauveterre	Les Vignes	Oui (Camping)
Source de Berlières O3565711 <u>BSS002EPFG</u>	Causse Guilhaumard	Fondamente	
Source du Boundoulaou O3401011 <u>BSS002DHPK</u>	Larzac septentrional	Creissels	Oui
Source de Bousterjack O3230003 <u>BSS002CGNZ</u>	Causse Rouge	Aguessac	Oui
Source de Buzareingues O5010001 <u>BSS002BKNB</u>	Causse de Sauveterre	Buzeins	Non
Source de Cayrac O5000003 <u>BSS002BKPS</u>	Causse de Sauveterre	Sévérac-le-Château	Oui
Source de Céras O3500002 <u>BSS002EPGZ</u>	Monts de Lacaune	Brusque	Oui
Source du Cernon O3410002 <u>BSS002DHZM</u>	Larzac septentrional	Sainte-Eulalie-de-Cernon	Non (pisciculture)
Source de la Chartreuse O3574612 <u>BSS002EPBW</u>	Avant Causse St-Affricain	Marnhagues et Latour	Non
Source des Douzes O3430001 <u>BSS002DHNM</u>	Causse Rouge	Comprégnac	AEP privée
Source de la Dragonnière O3584623 <u>BSS002DHWC</u>	Avant-Causse Saint-Affricain	Saint-Affrique	Oui
Source de Duc O5045513 <u>BSS002BKDN</u>	Causse de Sauveterre	Campagnac	AEP privée
Source du Durzon O3334021 <u>BSS002DJTN</u>	Larzac septentrional	Nant	Oui
Source d' Esparses O5030001 <u>BSS002BJWV</u>	Causse de Sauveterre	Viminet	Oui
Source de l' Espérelle O3394031 <u>BSS002CGUB</u>	Larzac septentrional	La Roque Sainte-Marguerite	Oui

Sources de Fousette et de Faruel O3565712 <u>BSS002EPCN</u>	Larzac septentrional	Saint-Beaulize	Oui
Source de Glassac O7220001 <u>BSS002BJWT</u>	Causse de Sauveterre	Pierrefiche d'Olt	Non
Source de la Gloriette O3565713 <u>BSS002EPDT</u>	Larzac septentrional	Cornus	Oui
Source de l' Homède O3401012 <u>BSS002DHPY</u>	Larzac septentrional	Creissels	Oui
Source de Lestang O5045511 <u>BSS002BKAN</u>	Causse de Sauveterre	Saint-Saturnin-de-Lenne	Oui
Source de Mas de Lafon O3141011 <u>BSS002CGDZ</u>	Causse de Sauveterre	Mostuéjols	Non
Source de Mayrinhac O5030002 <u>BSS002BJWW</u>	Causse de Sauveterre	Viminet	Oui
Source de la Mouline O3410003 <u>BSS002DHZH</u>	Larzac septentrional	Lapanouse-de-Cernon	AEP privée
Source du Moulin Gauty O3574613 <u>BSS002DHXY</u>	Avant Causse St-Affricain	Saint-Jean Saint-Paul	Oui
Source de Rauze O3410004 <u>BSS002DHZN</u>	Larzac septentrional	Lapanouse-de-Cernon	Non
Source de Roquaizou O7220001 <u>BSS002BKFB</u>	Causse de Sauveterre	Banassac	Oui
Source de Saint-Pierre O3230004 <u>BSS002CFUR</u>	Causse Rouge	Verrières	Oui
Source de Ségala O5010002 <u>BSS002BKNE</u>	Causse de Sauveterre	Lapanouse-de-Séverac	Non
Source de la Serre O5045512 <u>BSS002BKCV</u>	Causse de Sauveterre	Campagnac	Non
Source de la Sorgues O3565714 <u>BSS002EPFC</u>	Causse Guilhaumard	Cornus	Captage privé pour le hameau
Source de Tantayrou O5010003 <u>BSS002BKKU</u>	Causse de Sauveterre	Lapanouse-de-Séverac	Non
Source de Taillade O3594021 <u>BSS002DHJQ</u>	Avant Causse St-Affricain	Saint-Affrique	Non

Source du Taurin O3460001 <u>BSS002DHJW</u>	Avant Causse St- Affricain	Saint-Rome de Tarn	Oui
Source de Verlenque O5000004 <u>BSS002BKQK</u>	Causse de Sauveterre	Séverac-le-Château	Non

3. Gestion des réseaux

Les tournées ont été effectuées par Christophe APOLIT, hydrogéologue au sein du Parc naturel régional des Grands Causses et par Jean-Louis POLYCARPE ainsi que par des Agents d'Entretien de l'Espace Rural (AEER).

3.1. Entretien des stations

Les tubes de mesure et les échelles sont nettoyés et décolmatés mensuellement (cf. annexe II). Le seuil est également nettoyé et débarrassé d'éventuels embâcles. Certains sites demandent un entretien systématique, car des éléments carbonatés importants se déposent sur le seuil. C'est le cas par exemple, de la station de l'Homède et du Boundoulaou. Tout corps étranger, présent à proximité de la station, susceptible de perturber la mesure, est évacué.

Les pierres, les sables et limons apportés par les crues sont retirés de la section afin de conserver une géométrie constante du lit.

En période estivale, un débroussaillage des berges est effectué ainsi qu'un faucardage des végétaux aquatiques présents au droit de la station et en aval immédiat s'ils présentent un risque de détarage.

Chaque événement de la vie de la station, entretien, paramétrage des appareils, changement de piles, jaugeages... est enregistré dans un cahier de bord qui sert lors du traitement des données.

3.1.1. Le matériel

Le matériel d'acquisition (enregistreurs de hauteur d'eau Thalimède, CTD, ecolog1000) est également vérifié, réparé, voire remplacé suivant l'état de fonctionnement.

En 2025, il a été nécessaire de remplacer deux appareils :

Glassac	O7220001	Sonde de pression
Berlière	O3565711	Sonde de pression avec télétransmission

Tableau 1 : Matériel mis à jour en 2025

3.2. Récupération des données

La fréquence d'intervention est mensuelle à trimestrielle pour la récupération des données. Elle consiste à :

- récupérer les données à l'aide d'un ordinateur muni d'une commande infrarouge, (cf. annexe II),
- reparamétrer si besoin et vérifier le bon fonctionnement des appareils.

Pour des besoins ponctuels ou des demandes urgentes des services de l'Etat ou bureaux d'études, les données peuvent être récupérées depuis le siège du Parc grâce à la télétransmission. Sont concernées par cette télétransmission, les sources de l'Espérelle, du Durzon, du Cernon, de Céras, du Ségala, de Bastide, du Taurin et de la Sorgues.

Depuis 3 ans, les stations télétransmises servent à alimenter le BSH (Bulletin de Situation Hydrologique) du BRGM. Six des neuf stations du département sont des stations PNRGC.

3.3. Historique des jaugeages

Aucun nouveau jaugeage au cours de l'année 2025.

4. Traitement des données

4.1. Hydrogrammes

Les données enregistrées (hauteur d'eau mesurée au pas de 15-30 minutes) sont analysées et validées au Parc naturel régional des Grands Causses :

- contrôle des dates,
- corrections d'éventuelles dérives,
- interprétation des variations et corrections nécessaires.

Les données expertisées à l'aide du logiciel Octave sont bancarisées sur l'Hydroportail qui s'occupe de les convertir en débit à l'aide des courbes de tarage et du calcul des statistiques de chaque station. (Cf. annexe I).

4.2. Courbes de tarage

Les courbes de tarage de toutes les stations sont inchangées en 2025.

4.3. Bancarisation 2025

En 2023, l'hydrogéologue (APOLIT Christophe) en charge du traitement des données a suivi une formation au CVRH de Toulouse intitulé « critique et validation des données hydrométriques ». Cette formation s'inscrit dans la démarche qualité du Parc et consolide son expertise dans le domaine.

A ce jour, l'ensemble des stations du réseau Agence a pu être bancarisé sans soucis.

5. Évolution hydrologique durant le cycle 2024-2025

Le cycle hydrologique 2024-2025 débute le 16 octobre 2024 sur l'ensemble du territoire étudié.

La fin du cycle est observée le 22 octobre 2025 au nord (Causse de Sauveterre) et le 7 novembre 2025 sur le reste du territoire (Causse Rouge, Causse du Larzac et secteur du Saint-Affricain). La durée du cycle hydrologique 2024-2025 s'établit ainsi entre 371 et 387 jours selon les secteurs, soit une durée légèrement supérieure à la moyenne interannuelle.

Dans la partie nord du territoire, la phase comprise entre la reprise du cycle hydrologique et l'installation de l'étiage est fréquemment marquée par des épisodes de crues de moyenne amplitude. Ces événements favorisent la recharge des aquifères et contribuent au maintien de niveaux autour des moyennes interannuelles.

Ce fonctionnement est moins marqué dans le secteur sud : après deux épisodes de crues de moyenne intensité en début de cycle hydrologique, une phase de déficit hydrologique s'installe de décembre à fin février, traduisant une diminution de la recharge et une baisse des niveaux sur cette période. Heureusement à partir du mois de février, des crues de moyenne intensité contribuent significativement à la recharge des aquifères, permettant une remontée des niveaux avant l'installation de l'étiage.

Dans le secteur sud, la dernière crue marquant le début de la période d'étiage est observée le 20 avril, tandis que dans le secteur nord, cette transition intervient plus tardivement, le 5 mai.

La fin de l'étiage est atteinte à la fin du mois d'octobre, correspondant à une durée d'environ cinq mois. Durant cette période, on note l'absence totale d'épisodes orageux qui auraient pu soutenir temporairement les débits.

Les conditions hydrologiques du cycle 2024/2025 se positionnent dans la moyenne haute des chroniques disponibles depuis le début de l'instrumentation du territoire.

6. Diffusion des données

Le présent rapport est diffusé aux partenaires Agence de l'eau Adour-Garonne et Région Occitanie, et sous format dématérialisé à la DDT de l'Aveyron, Sous-préfecture de Millau, ainsi qu'aux 119 communes du Parc, aux S.I.A.E.P, syndicats mixtes du bassin versant Tarn-Amont et aux particuliers concernés par les sources étudiées.

Ce rapport est également disponible sur le site internet du Parc à l'adresse suivante : <https://www.parc-grands-causses.fr/gestion-de-leau/>

Une consultation libre de droits des données de débits est possible à partir de l'URL suivant : <https://www.hydro.eaufrance.fr/>

Annexe 1 : photographie sur la gestion des stations



Récupération des données

Annexe 2 : hydrogrammes ou limnigrammes des sources
étudiées

